



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération A1 - N°17-072
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017
17-072**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

DATE D'AFFICHAGE :

27/09/2017

OBJET : COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12,

Considérant que la compétence "Eau potable" a été transférée à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) au 01/01/2016,

Considérant que par convention avec la CU GPS&O, la Ville a poursuivi la gestion de cette compétence jusqu'au 31/12/2016,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-20171012-DE417_072-DE

Considérant que le budget annexe "Eau Potable" a été dissout par délibération du Conseil Municipal du 3 mai 2017, actant par la même occasion, la reprise des excédents de ce budget au Budget Principal,

Considérant que le transfert des résultats budgétaires a été réalisé sur l'exercice 2017 par opération d'ordre non budgétaire, et qu'il convient par conséquent de voter un Compte de Gestion 2017,

Considérant les résultats de clôture du Compte de Gestion "Eau" de l'exercice 2017,

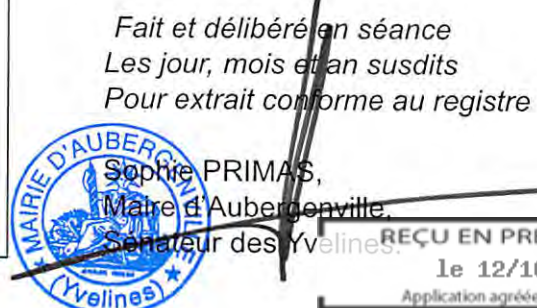
Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 27 septembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 1 Abstention : M. ZERKOUN),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte de gestion 2017 du budget annexe Eau Potable de la Ville d'Aubergenville comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	0,000	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultat antérieur reporté	188 071,29	13 615,87	201 687,16
Résultat de clôture avant dissolution	188 071,29	13 615,87	201 687,16
Transfert de Résultat par OONB	-188 071,29	-13 615,87	-201 687,16
Résultat de clôture après dissolution	0,00	0,00	0,00





République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération A2 - N°17-073
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017
17-073**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 26

Votants 30

DATE D'AFFICHAGE :

27/09/2017

OBJET : COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-12,

Considérant que la compétence "Assainissement" a été transférée à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) au 01/01/2016,

Considérant que par convention avec la CU GPS&O, la Ville a poursuivi la gestion de cette compétence jusqu'au 31/12/2016,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEU17_073-DE

Considérant que le budget annexe "Assainissement" a été dissout par délibération du Conseil Municipal du 3 mai 2017, actant par la même occasion, la reprise des excédents de ce budget au Budget Principal,

Considérant que le transfert des résultats budgétaires a été réalisé sur l'exercice 2017 par opération d'ordre non budgétaire, et qu'il convient par conséquent de voter un Compte de Gestion 2017,

Considérant les résultats de clôture du Compte de Gestion "Assainissement" de l'exercice 2017,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 27 septembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 1 Abstention : M. ZERKOUN),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte de gestion 2017 du budget annexe assainissement de la Ville d'Aubergenville tels que présentés ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice	0,00	0,000	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultat antérieur reporté	0,00	818 912,95	818 912,95
Résultat de clôture avant dissolution	0,00	818 912,95	818 912,95
Transfert de Résultat par OONB	0,00	-818 912,95	-818 912,95
Résultat de clôture après dissolution	0,00	0,00	0,00



Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.





République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération A3 - N°17-074
7-1 Décisions budgétaires

AN 2017
17-074

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

DATE D'AFFICHAGE :

27/09/2017

**OBJET : TRANSFERT A LA CU GPSEO DU RESULTAT ISSU DES BUDGETS
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L2224-1 et suivants,

Vu la fusion de la CAMY, de la CA2RS, de la CAPAC, de la SVCA, de la CCCV et de la CCSM par arrêté préfectoral n°2015362-002 du 28 décembre 2015,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_074-DE

Vu l'arrêté n°2015 362-0003 modifié du Préfet des Yvelines du 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine & Oise en Communauté urbaine,

Vu l'arrêté n°2015-362-003 du 28 décembre 2015 précisant que la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O) dispose de la compétence assainissement et eau potable depuis le 1^{er} Janvier 2016,

Considérant que la commune de Aubergenville est membre de la CU GPS&O,

Considérant que, conformément à l'article L5215-27 du CGCT, une convention de gestion provisoire a été conclue entre la commune de Aubergenville et la CU GPS&O, permettant à la Commune d'assurer, pour le compte de la communauté urbaine, la gestion du service Assainissement et Eau potable en 2016,

Considérant que la convention de gestion a pris au 31/12/2016 et que les budgets annexes ont donc dû être clôturés,

Considérant que les services Eau et assainissement sont soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès de l'usager,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 27 septembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 1 Abstention : M. ZERKOUN),


- **ARTICLE 1 : APPROUVE LE TRANSFERT** d'une partie du résultat de fonctionnement des services publics d'Eau et d'Assainissement pour un montant de 765 000 € dans les comptes du budget annexe d'assainissement de la CU GPS&O.


AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 12/10/2017
Et publié le 10/10/2017


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



*Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

Le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL 17_074-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération A4 - N°17-075
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017
17-075**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

DATE D'AFFICHAGE :

27/09/2017

**OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS
DE PAIEMENT (AP/CP)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L 2311-3 et R-2311-9,

Considérant que la situation des opérations d'autorisation de programme (AP) avec des crédits de paiement (CP) afférents est la suivante :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_075-DE

INTITULÉ DE L'AP	AP	CP antérieurs	CP 2017	CP >= 2018
AD'AP	1 200 000 €	150 000 €	125 000 €	925 000 €
RENOUVELLEMENT PARC AUTO	750 000 €	125 000 €	300 000 €	325 000 €
EXTENSION REINE ASTRID	2 600 000 €	0 €	470 000 €	2 130 000 €
RÉHABILITATION ÉDIFICE SAINTE-THÉRÈSE	1 400 000 €	0 €	300 000 €	1 100 000 €

Considérant que les premières factures de l'autorisation de programme "Renouvellement du Parc Auto" ont été prises en charge sur l'exercice 2017, et qu'il convient d'anticiper le paiement sur 2017 de factures attendues initialement pour 2018,

Considérant que les AP et l'échéancier prévisionnel de réalisation des CP doivent être modifiés en conséquence,

Considérant que le Code général des collectivités territoriales disposent que la création de ces AP/CP doivent faire l'objet d'une délibération distincte,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 27 septembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 1 Abstention : M. ZERKOUN),

- **ARTICLE 1 : DECIDE DE MODIFIER** la répartition prévisionnelle des crédits de paiement des différentes autorisations de programme du Budget Principal comme suit :


INTITULÉ DE L'AP	AP	CP antérieurs	CP 2017	CP >= 2018
AD'AP	1 200 000 €	150 000 €	125 000 €	925 000 €
RENOUVELLEMENT PARC AUTO	750 000 €	0 €	600 000 €	150 000 €
EXTENSION REINE ASTRID	2 600 000 €	0 €	470 000 €	2 130 000 €
RÉHABILITATION ÉDIFICE SAINTE-THÉRÈSE	1 400 000 €	0 €	300 000 €	1 100 000 €

- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires à ces modifications seront inscrits au budget principal 2017 dans le cadre de la Décision Modificative n°1,

- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.

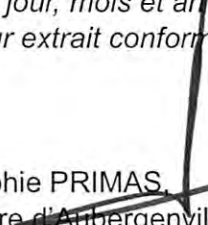
AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 12/10/2017


Et publié le 10/10/2017


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



*Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.





République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération A5 - N°17-076
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017
17-076**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 26

Votants 30

DATE D’AFFICHAGE :

27/09/2017

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le budget principal 2017 de la Ville,

Vu le budget supplémentaire 2017 de la Ville adopté le 3 mai 2017,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_076-DE

Considérant qu'il convient d'apporter, par décision modificative, diverses modifications budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement afin de prendre en compte les éléments non connus lors des précédentes délibérations budgétaires et de s'adapter à l'avancement des projets municipaux,

Considérant que cette décision modificative n°1 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 86 840 € et présente un déficit en section d'investissement de 1 245 916 € avec des dépenses s'élevant à 222 800 € et des recettes s'élevant à -1 023 116 €,

Considérant que ce déficit d'investissement vient en déduction du suréquilibre de la section d'investissement constaté lors du budget supplémentaire 2017 adopté le 3 mai dernier,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 27 septembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix Pour, 1 Abstention : M. ZERKOUN),

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** les modifications budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Fonction	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			136 600,00
520	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	22 000,00
33	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	7 000,00
020	615221	ENTRETIEN ET RÉPARATION BÂTIMENTS PUBLICS	100 000,00
412	61521	ENTRETIEN TERRAINS	5 000,00
04	6241	TRANSPORTS DE BIENS	7 400,00
33	6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	-4 800,00
CHAPITRE 012 - DÉPENSES DE PERSONNEL			200 000,00
822	64111	RÉMUNÉRATION PRINCIPALE	200 000,00
CHAPITRE 014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS			-15 644,00
01	73925	FONDS DE PÉRÉQUATION. REC. FISC. COMM. ET INTERCOMM.	14 059,00
01	73924	FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES D'ILE-DE-FRANCE	-29 703,00
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			789 000,00
811	678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	765 000,00
020	673	TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	24 000,00
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			-1 023 116,00
01	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-1 023 116,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			86 840,00

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_076-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Fonction	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS			86 840,00
520	7473	DEPARTEMENTS	10 000,00
01	748314	DOT. UNIQUE COMP. SPÉCIFIQUE TP	-6 845,00
01	74834	ETAT - COMP. EXONÉRATIONS TAXES FONCIÈRES	-704,00
01	74835	ETAT - COMP. EXONÉRATIONS TAXE D'HABITATION	84 389,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			86 840,00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Fonction	Nature	Libellé	Montant
OPÉRATION 353 - RENOUELEMENT PARC AUTO			300 000,00
020	2182	MATÉRIEL DE TRANSPORT	300 000,00
OPÉRATION 300 - AMENAGEMENT URBAIN			10 000,00
821	2152	BIBLIOTHÈQUE URBAINE - BOITE A LIVRES	10 000,00
OPÉRATION 300 - AUTRES ÉQUIPEMENTS PUBLICS			-100 000,00
020	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMÉNAGEMENTS DES CONST.	-100 000,00
411	2188	IMMOBILISATIONS DIVERSES STADES	8 000,00
OPÉRATION 340 - ÉQUIPEMENTS DES SERVICES			4 800,00
33	2188	MAISON DU PERE NOEL	4 800,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			222 800,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Fonction	Nature	Libellé	Montant
CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-1 023 116,00
01	21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1 023 116,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			-1 023 116,00

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 12/10/2017
Et publié le 12/10/2017


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



*Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2017
Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération A5 - N°17-077
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2017
17-077**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

DATE D’AFFICHAGE :

27/09/2017

OBJET : SOLIDARITE AVEC LES ANTILLES - SUBVENTION A LA FONDATION DE FRANCE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le budget communal,

Vu l'appel de l'Association des Maires de France (AMF) ,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_077-DE

Considérant la violence des ouragans IRMA et MARIA qui se sont abattus sur les îles de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy, de la Dominique et de la Guadeloupe, et les dégâts considérables qu'ils ont occasionnés,

Considérant que l'AMF a appelé à la solidarité nationale avec les victimes de ces ouragans et a invité communes et intercommunalités de France à les aider financièrement via les ONG mobilisées sur place,

Considérant que parmi elles, figure la Fondation de France, organisation non gouvernementale indépendante, forte d'une expérience de plus de 50 ans en matière de philanthropie,

Considérant que la Ville d'Aubergenville souhaite s'associer à ce grand mouvement de solidarité nationale,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 27 septembre 2017,


Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (30 voix),


- **ARTICLE 1 : DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention de 5 000 € à la Fondation de France pour l'opération "Solidarité nationale pour les Antilles".



*Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.





République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

**AN 2017
17-078**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

DATE D’AFFICHAGE :

27/09/2017

OBJET : INSTAURATION D’UN PERIMETRE D’ETUDE SECTEUR RUE DE L’EGALITE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code l'urbanisme et notamment son article L 424-1,

Vu le plan local d’urbanisme d’Aubergenville approuvé le 11 mars 2005,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_078-DE

Considérant que la zone correspondant à un grand nombre de parcelles situées en zone AT et AS entre la rue de l'Égalité, la route de Quarante Sous et le lieu dit "les Treilles", est d'une large superficie, constitutive d'une dent creuse entourée d'un tissu bâti lâche et peu dense ainsi que d'une zone commerciale importante à rayonnement intercommunal,

Considérant que le traitement et l'urbanisation de cette zone sur les parcelles AT 259, 266, 267, 268, 269, 320, 628, 627, 686, 689, 687, 688, 263, 264, 265, 270, 464, 465, 274, 273, 272, 457, 745, 276, 746, 277, 279, 278 et AS 186, 187, 5, 6, 331, 433, 434, 435, 436, 9, 10, 385, 380, 382, 15, 16, 383, 378 ne répondent pas aujourd'hui aux objectifs de développement local et n'assurent pas de cohérence urbanistique,

Considérant que les parcelles peuvent être divisées de manière aléatoire, et sans réflexion d'ensemble,

Considérant qu'une réflexion d'ensemble ne peut s'envisager qu'avec la mise en place d'un périmètre permettant d'amorcer une étude à une échelle conséquente,

Considérant que le sursis à statuer peut être opposé, dans les conditions définies à l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme, dès lors que la mise à l'étude du projet d'aménagement a été prise en considération par l'autorité administrative compétente et que les terrains affectés par ce projet ont été délimités,

Considérant que la Commune souhaite instaurer un périmètre d'étude sur les parcelles suivantes : AT 259, 266, 267, 268, 269, 320, 628, 627, 686, 689, 687, 688, 263, 264, 265, 270, 464, 465, 274, 273, 272, 457, 745, 276, 746, 277, 279, 278 et AS 186, 187, 5, 6, 331, 433, 434, 435, 436, 9, 10, 385, 380, 382, 15, 16, 383, 378 tel que figurant sur le plan annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 27 septembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (30 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DECIDE** d'instituer un périmètre d'étude sur les parcelles suivantes; AT 259, 266, 267, 268, 269, 320, 628, 627, 686, 689, 687, 688, 263, 264, 265, 270, 464, 465, 274, 273, 272, 457, 745, 276, 746, 277, 279, 278 et AS 186, 187, 5, 6, 331, 433, 434, 435, 436, 9, 10, 385, 380, 382, 15, 16, 383, 378 suivant le plan est annexé à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : PREND ACTE** que le sursis à statuer pourra être opposé à toute demande d'autorisation de travaux, constructions ou installations susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ce projet, conformément aux dispositions de l'article L424-1 du Code de l'urbanisme,

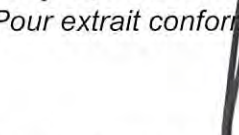
- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et que mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.


AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 12/10/2017
Et publié le 10/10/2017


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



*Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_078-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération B1 - N°17-079
2-1 Documents d'urbanisme

**AN 2017
17-079**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

DATE D'AFFICHAGE :

27/09/2017

**OBJET : BILAN DE L'ÉTAT FONCIER BÂTI ET/OU NON BÂTI DÉTENU PAR
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE DE FRANCE (EPFIF) - ANNÉE 2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L2241-1,

Vu la délibération n°17-050 du 30 juin 2017 autorisant la Ville d'Aubergenville à signer avec l'Établissement public foncier d'Île de France (EPFIF), une convention d'intervention foncière se substituant à la convention d'action foncière du 25 novembre 2014,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_079-DE

Considérant le rapport d'activité 2016 établi par l'EPFIF au titre de la convention d'action foncière,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 27 septembre 2017,


Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEYMARIE, Adjoint au maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 1 Abstention : M. ZERKOUN),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le bilan 2016 de l'état du foncier et/ou non bâti détenu par l'EPFIF pour le compte de la Ville (secteur gare) annexé à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : DIT** que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Ville.


AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 12/10/2017
Et publié le 10/10/2017

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

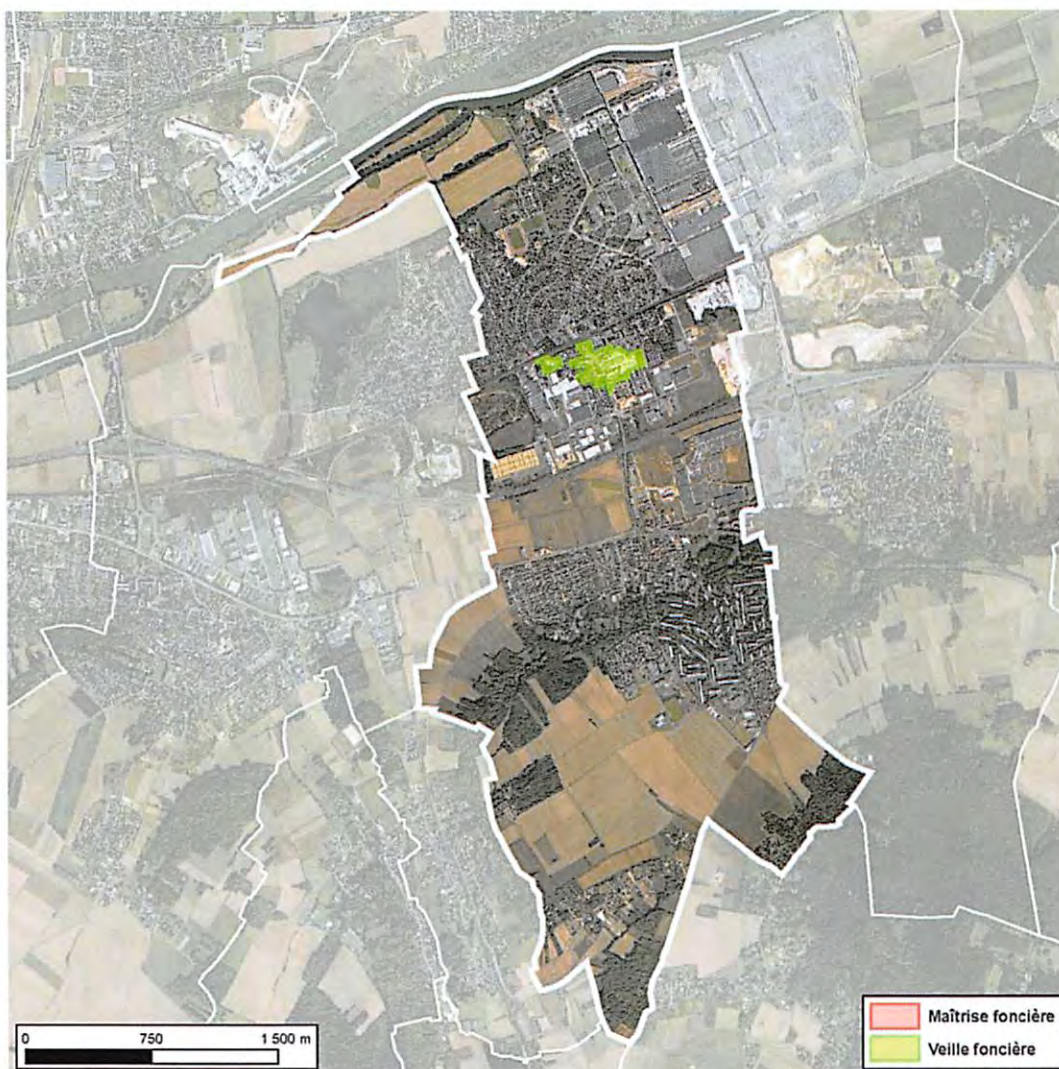


Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



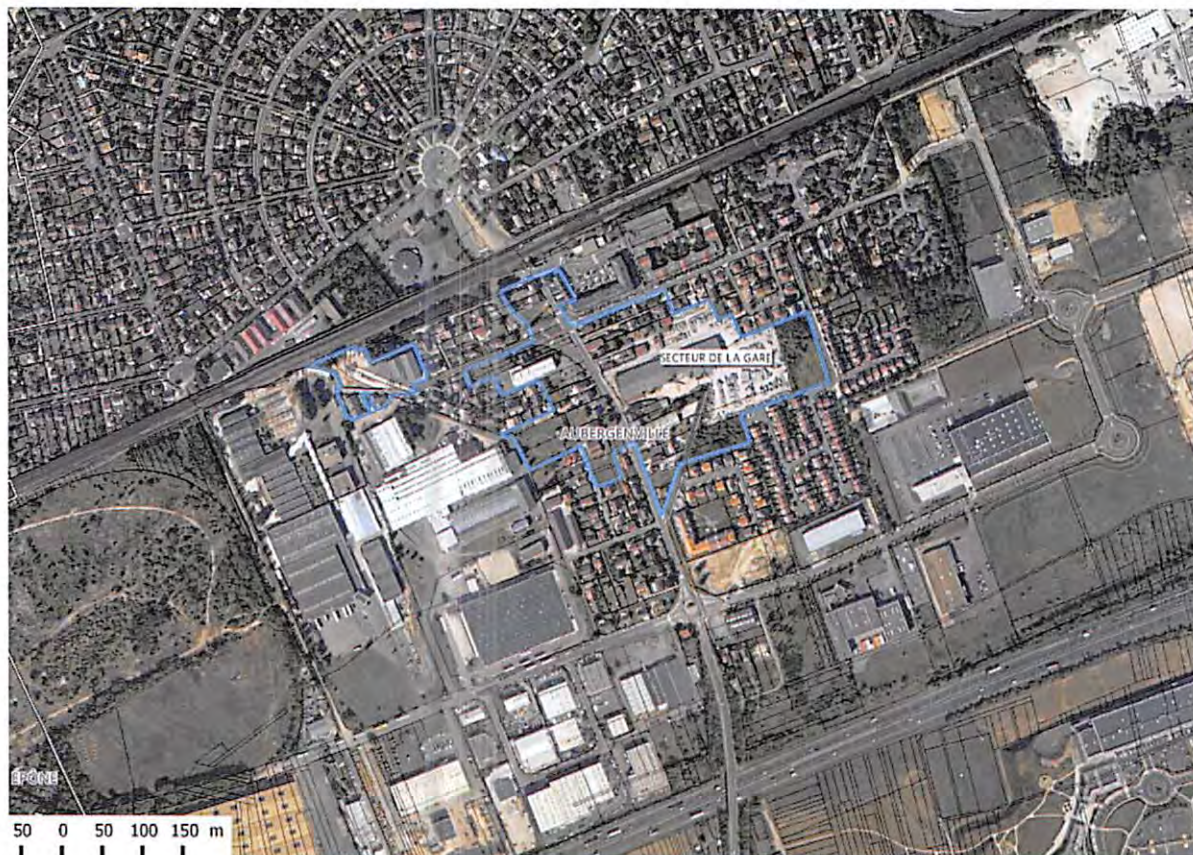
Compte rendu d'activités à la collectivité
Réalizations 2016
Perspectives 2017



	Secteur Gare
Signature CIF	25 novembre 2014
Echéance	3 ans (25/11/17)
Engagement financier	6 M€
Objectifs de la CIF	Projet urbain du quartier de la Gare de 400 et 600 logements en cours de définition

CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME D'HABITAT ENTRE LA COMMUNE D'AUBERGENVILLE ET L'EPF

➤ Annexe 1 - Plan de situation



Sommaire

I.	CONTEXTE DE L'INTERVENTION DE L'EPFIF ET PILOTAGE DE LA CONVENTION	5
II.	STRATEGIE FONCIERE	Erreur ! Signet non défini.
III.	SUIVI DES OPERATIONS	6
IV.	Prix de cession prévisionnel de l'EPFIF	Erreur ! Signet non défini.

Glossaire

CIF : Convention d'Intervention Foncière signée avec l'EPFIF. Cette convention prévoit des objectifs de réalisation de logements (nombre, densité, mixité sociale) et de surfaces d'activités.

SDP/SPC : Surface de Plancher (en m²)

SU : Surface Utile (en m²)

CF : Charge Foncière (en €/m² SPC), montant du poste foncier rapporté au nombre de m² SPC de l'opération, qui peut s'exprimer :

- En CF brute : rapport du prix de revient EPFI (toutes dépenses confondues) / total m² SPC
- En CF nette : rapport du prix hors dépenses de démolition-dépollution-archéologie / total m² SPC

LA : Logement Accession libre

LS : Logement Locatif Social, décompté au titre de la loi SRU.

Pour le calcul du nombre de logements, 1 logement autonome = 1 LS (exemple : résidences étudiantes) et 3 logements non autonomes = 1 équivalent LS (exemple : foyer)

On distingue les LS financés en PLUS/PLAI/PLS.

PSLA : Prêt Social Locatif Aidé, autrement appelé « accession sociale ».

Mixité sociale : proportion issue du rapport entre le nombre de logements sociaux et le nombre total de logements.

COP : Convention d'Occupation Précaire, contrat dérogeant aux règles des baux d'habitation ou baux commerciaux, créant un droit d'occupation, moyennant une redevance modique et dont le terme est soumis à la réalisation de l'opération et/ou la revente du bien

CMD : Convention de Mise à Disposition, contrat pouvant être consenti à la collectivité et créant un droit de jouissance défini de façon précise avec une durée limitée dans le temps (au maximum l'échéance de la CIF) et avec un prix couvrant a minima les frais fixes du bien concerné.

Densité : exprimée en nombre de logements par hectare

Confidentialité

L'EPFIF attire l'attention sur le caractère confidentiel de ce document qui n'a pas vocation à être rendu public.

I. CONTEXTE DE L'INTERVENTION DE L'EPFIF ET PILOTAGE DE LA CONVENTION

La commune d'Aubergenville et l'EPF se sont associés dans le cadre d'une convention d'action foncière pour réaliser un programme mixte de logements sur le quartier de la Gare (arrivée du RER E prévue en 2024). La convention foncière est entrée en vigueur le 25 novembre 2014 pour une durée de trois ans et une enveloppe financière de 6 millions d'euros.

Une étude urbaine à l'échelle du quartier de Gare a été engagée en 2015 pour permettre la définition d'un scénario d'aménagement. Ce programme urbain sera intégré dans l'étude urbaine conduite par la CU GPSEO depuis septembre 2016 sur le périmètre élargi d'Aubergenville – Flins-sur-Seine.

En 2016, l'EPF a participé aux réunions de travail mensuelles de suivi de l'étude urbaine et à un comité technique.

La convention d'action foncière sera à renouveler en 2017.

II. SUIVI DES OPERATIONS

1/ Stock foncier à fin 2016

Ex- Propriétaire	N° Parcelle	Affectation	Surface (m ²)	Surface bâtie (m ²)	Valeur d'acquisition
JADE	AM 0005	Professionnel	163	70	
LENAIN/DIDIER ALAIN	AM 0003	Habitation	160	70	
MONTEIRO TEIXEIRA/MICKAEL	AM 0258	Habitation	569	208	
TERRITOIRES VAL DE SEINE	AM 0908	Terrain nu	1 325	0	
MAISON ZIANI	AM 819	Habitation	332	110	
FRICHE	AM 547 / AM 818 / AM 446	Industriel	21 494	4 000	
Total général			23 977	4 458	2 830 000
Reste à acquérir			7 421		

Au 31 décembre 2016, le stock foncier sur la commune représente un montant de 2 830 000 €.



Figure 1 : Etat des acquisitions foncières

2/ Actions engagées en 2016

- **Etudes**

Une étude urbaine a été engagée en septembre 2015. Les phases diagnostic et « scénarios différenciés » sont terminées.

La commune accompagnée du bureau d'étude a réalisé deux réunions de concertation, une balade urbaine et un atelier participatif.

La phase n°3 sera engagée en 2017 afin d'approfondir le scénario retenu (montage opérationnel) et permettre de produire un cahier de consultation des opérateurs immobiliers afin de réaliser l'opération.

- **Action foncière**

Pendant l'année 2016, l'EPF a effectué 2 acquisitions pour un montant total de 2 830 K€, une par voie de préemption et une acquisition à l'amiable.

A ce stade, l'EPF et la commune maîtrisent 85% du périmètre de la phase 1 de l'opération. Trois emprises foncières restent à acquérir.

- **Gestion**

Les trois maisons d'habitation acquises sont gérées par l'administrateur de biens et occupées. Le local commercial est remis en gestion à la commune.

3/ Objectifs 2017

- **Etudes**

En 2017, l'étude urbaine doit s'achever.

- **Action foncière**

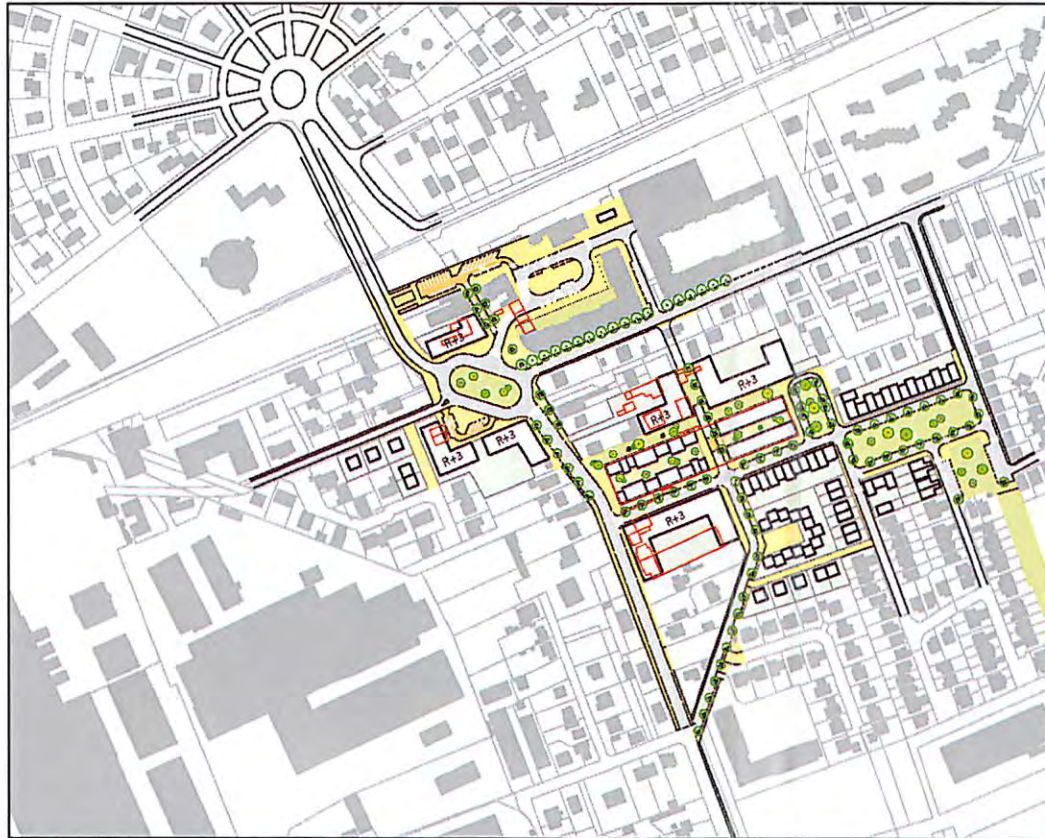
En 2017, les actions foncières concernent :

- L'acquisition d'une maison de 110 m² à un montant de 340 000 €,
- L'acquisition d'un bien industriel à un montant de 650 à 720 000 €.

- **Gestion**

Les dernières acquisitions devront être remises en gestion à l'administrateur de biens.

4/ Projet



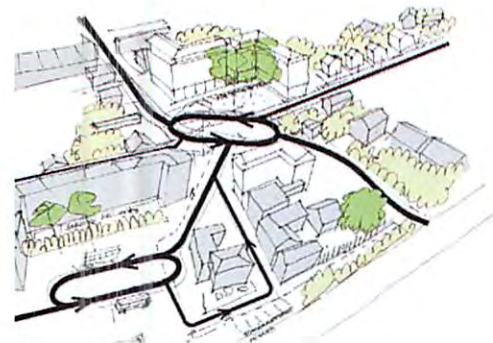
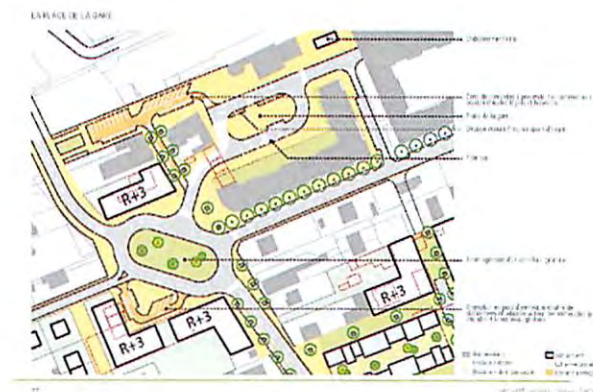
Aubergenville
Etude urbaine sur
le quartier de la
gare

Scénario privilégié

Echelle : 1/2000^e

Urbanista conseil
Agence AME
80-88, av. de Bas-Mexion
92130 Issy-les-Moulineaux
TEL : 01 47 38 00 47

Le programme de logements prévoit la réalisation d'environ 400 logements répartis en logements collectifs, logements intermédiaires et logements individuels. Il est prévu une part de 30% de logements à vocation sociale.



Les équipements publics prévus sur le secteur sont un établissement « petite enfance », un parc paysagé, la création de nouvelles classes et le réaménagement de la place de la gare.

III. TABLEAU DE SYNTHESE FINANCIERE

Aubergenville - Gare convention									
	Cumul au 31/12/2015	2016	Cumul au 31/12/2016	Prévisions 2017	Cumul 2017	Prévisions 2018	Cumul 2018	Prévisions au-delà	Cumul au-delà
DEPENSES	858	2 029	2 887	997	3 884	-11	3 873	-11	3 862
ACQUISITIONS	822	2 014	2 836	980	3 816	0	3 816		3 816
ETUDES	51	24	74	23	97	0	97		97
TRAVAUX	0	0	0	0	0	0	0		0
CHARGES DE GESTION	1	13	14	15	29	10	39	10	49
PRODUITS EN ATTENUATION DE CHARGES	-16	-21	-37	-21	-58	-21	-79	-21	-100
RECETTES	0	0	0	0	0	0	0	3 862	3 862
VENTE AMENAGEURS	0	0	0		0		0	3 862	3 862
VENTE PROMOTEURS/BAILLEURS			0		0		0		0
VENTE COLLECTIVITES			0		0		0		0
VENTE AUTRES ORGANISMES			0		0		0		0
MINORATION FONCIERE			0		0		0		0
Stock			2 887		3 884		3 873		0

Le prix de revient à fin 2016 est de 2 887 €. Ce prix de revient devrait atteindre près de 4 000 000 € environ à fin 2017.

IV. CONCLUSIONS STRATEGIQUES

SYNTHESE AVANCEMENT CIF à fin 2016

Montant global de CIF	6 000K€
Montant consommé au 31.12.16	2 887K€
Montant cédé au 31.12.16	0 K€
Solde de CIF	3 113K€
Stock foncier	2 830K€

PREVISIONS A TERME

Nombre logements	400
dont part de logements sociaux	30%
SPC activités	0m ²

Synthèse

L'année 2016 a permis de définir les grands principes du projet urbain du quartier de la Gare d'Aubergenville.

En 2017, l'EPF IDF se tiendra aux côtés de la collectivité pour la finalisation de l'étude urbaine (modalités opérationnelles).

Une nouvelle convention d'action foncière sera à signer au troisième trimestre 2017.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_079-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération C1 - N°17-080
4-1 Personel titulaire et stagiaire de le FPT

**AN 2017
17-080**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

DATE D’AFFICHAGE :

27/09/2017

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-20171012-DEL 17_080-DE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de requalifier le contrat de quatre agents en contrat mensuel à temps complet,

Considérant l'avis favorable et unanime du Comité Technique rendu en séance le 12 septembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 1 Abstention : M. ZERKOUN),

- **ARTICLE UNIQUE : DECIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme suit :

<u>CREATION</u> DE POSTE	Effectif budgétaire AVANT modification	Effectif budgétaire APRÈS modification
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	18	24
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	19	21
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	5	7
TOTAL CRÉATIONS	10 POSTES	

SUPPRESSION DE POSTE	Effectif budgétaire AVANT modification	Effectif budgétaire APRÈS modification
Adjoint administratif	19	16
TOTAL SUPPRESSIONS	3 POSTES	

TOTAL MODIFICATIONS	CRÉATION 7 POSTES
----------------------------	--------------------------

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 12/10/2017
Et publié le 10/10/2017



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_080-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération C2 - N°17-081
1-4 Autres types de contrats

**AN 2017
17-081**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

DATE D'AFFICHAGE :

27/09/2017

**OBJET : PARTICIPATION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE
DU CIG (RENOUVELLEMENT)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_081-DE

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment l'article 42 autorisant le recours à la procédure concurrentielle avec négociation après mise en concurrence,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment l'article 25 limitant le recours à la procédure concurrentielle avec négociation,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion en date du 27 mars 2017 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,


Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des marchés publics,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (30 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- **ARTICLE 2 : PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2019.


AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 12/10/2017
Et publié le 10/10/2017



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines





République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération C3 - N°17-082
4-1 Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

AN 2017
17-082

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

DATE D’AFFICHAGE :

27/09/2017

OBJET : MODIFICATION DU TAUX HORAIRE DES INTERVENANTS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_082-DE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°15-068 du 7 octobre 2015,

Considérant la volonté municipale de poursuivre la gestion en régie de l'école municipale des sports,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité (30 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DECIDE** de fixer le taux horaire des intervenants de l'École Municipale des sports à 19.00 € brut,
- **ARTICLE 2 : PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n°15-068 du 7 octobre 2015.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 10/10/2017
Et publié le 10/10/2017

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.


*Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.


REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-20171012-DEL17_082-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération D1 - N°17-083
1-4 Autres types de contrat - Règlements de services

**AN 2017
17-083**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

DATE D’AFFICHAGE :

27/09/2017

**OBJET : MODIFICATION DES REGLEMENTS DE SERVICE DU POLE ENFANCE
JEUNESSE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°15-080 du 19 novembre 2015 portant transferts de compétences suite à la mise en place de Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016 et modification des statuts de la Communauté de communes Seine Mauldre,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_083-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16-017 du 19 février 2016 approuvant les règlements de services des structures Enfance et Petite enfance,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°16-076 et n°17-070 respectivement du 30 juin 2016 et 30 juin 2017 portant modification desdits règlements de services,

Vu les règlements de service du Pôle Enfance / Jeunesse et Affaires scolaires,

Considérant qu'une harmonisation des fonctionnements des secteurs Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires a été validée pour faciliter les démarches des usagers et que les règlements de services ont été remaniés en conséquence.

Considérant que pour le bon fonctionnement des structures et une meilleure appréhension de la situation spécifique des familles, ces règlements ont été modifiés par le Conseil municipal le 30 juin 2017,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités de dérogations en ajoutant les cas particuliers suivants :

Considérant que la mise en place de la semaine de 4 jours a impacté les jours et horaires d'accueil des enfants sur les différentes structures et activités,

Considérant qu'il est proposé de fermer au public le service Enfance, le mardi matin, dans un souci d'uniformiser les horaires d'accueil du public avec ceux du service Affaires scolaires et dans la perspective de la mise en place d'un guichet unique,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Enfance - Jeunesse du 27 septembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire délégué à l'Enfance Jeunesse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 1 Abstention : M. ZERKOUN),

- ARTICLE 1 : VALIDE :

- L'ajout des cas particuliers pour les demandes de dérogation, suivants :
 - Parent justifiant d'un changement de situation d'emploi : reprise de travail, licenciement, entretien d'embauche, mission d'intérim... (justificatif à fournir dans un délai de 7 jours),
 - Événement sérieux et imprévisible justifiant de laisser ou reprendre l'enfant à l'école de manière urgente et imprévue, tel que :
 - Décès dans la famille
 - Hospitalisation urgente d'un des membres de la famille (père, mère, enfants),

- Les nouveaux horaires d'ouverture des accueils périscolaires, des accueils de loisirs et la structure jeunesse Capsule compte tenu du retour à la semaine de 4 jours comme suit :
 - Les enfants sont accueillis aujourd'hui en classe de 8h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
 - les enfants d'école maternelle et élémentaire ne fréquentant pas les études surveillées sont accueillis en accueil périscolaire de 16h30 à 19h.
 - les enfants d'école élémentaire : inscription aux études surveillées de 16h30 à 18h.
 - Depuis la rentrée de septembre 2017, les enfants inscrits au centre de loisirs le mercredi, sont accueillis à la journée.
 - Horaires du centre de loisirs de 8h30 à 17h.
 - Possibilité d'accueil péricentre le matin de 7h à 8h30 et le soir de 17h à 19h.
 - Depuis la rentrée, les enfants sont accueillis le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 et le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h durant les congés scolaires.
 - La fermeture au public du service Enfance le mardi matin,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE** la modification des règlements de services en conséquence.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 10/10/2017
Et publié le 10/10/2017

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



*Fait et délibéré en séance
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération E1 - N°17-084
7-5 Subventions

**AN 2017
17-084**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

DATE D'AFFICHAGE :

27/09/2017

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES AU TITRE DE LA DOTATION
SOCIALE GLOBALE 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les financements mis en place par le Conseil départemental des Yvelines dans le cadre de la Prévention générale pour 2017,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_084-DE

Considérant que la Ville d'Aubergenville souhaite présenter au Conseil départemental, plusieurs dossiers au titre de la Dotation Sociale Globale 2017,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Politique et action sociales réunie le 26 septembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de M Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire en charge de la Politique et de l'action sociales ,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 1 Abstention : M. ZERKOUN),

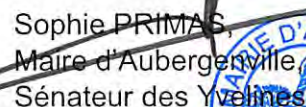
- **ARTICLE 1 : SOLLICITE** du Conseil Départemental des Yvelines, des subventions de fonctionnement, au titre de la dotation sociale globale 2017, pour les projet suivants :
 - o Projets Jeunes
 - o Guide Pratique Jeunes
 - o L'hôpital des doudous
 - o L'animation estivale de rue
 - o La mise en place d'un jardin partagé
 - o La citoyenneté expliquée aux parents
 - o La parentalité vue par les enfants,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents afférents à ces demandes.



*Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.





République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2017/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 05/10/2017 – Délibération F1 - N°17-085
7-6 Contributions budgétaires - Adhésion aux associations

**AN 2017
17-085**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille DIX SEPT, le 5 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN,

Absents ayant donné procuration :

Mme Armène ISIDORE, procuration à M. Philippe LEYMARIE
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à Mme Sylvia PADIOU
M. Dominique BELHOMME, procuration à Mme Fabienne PAULIN

Absents excusés :

M. Frédéric GROSBOILLOT, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/09/2017

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

DATE D'AFFICHAGE :

27/09/2017

OBJET : ADHÉSION DE LA VILLE D'AUBERGENVILLE A LA FONDATION DU PATRIMOINE D'ILE DE FRANCE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, a pour principale mission la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2017

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20171012-DEL17_085-DE

Considérant qu'afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement, contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local,

Considérant que la Ville d'Aubergenville souhaite s'engager dans une action de sauvegarde et de valorisation de l'édifice culturel Sainte Thérèse,

Considérant que son adhésion à la Fondation du Patrimoine lui permettrait de bénéficier, outre de son aide technique et financière, de son réseau d'entreprises pour la restauration de ce patrimoine (mécénat),

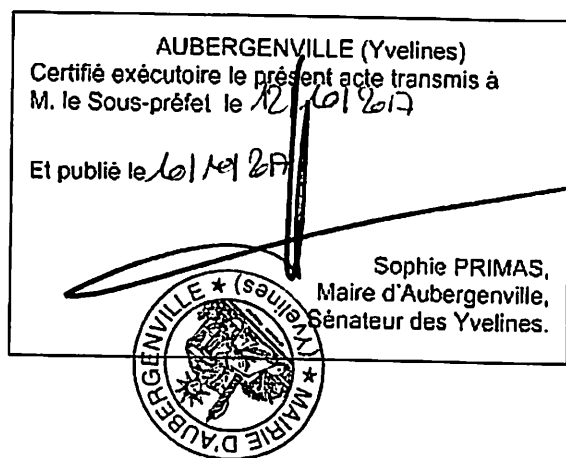
Considérant que la Ville envisage entre autres de lancer une souscription publique, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, pour mobiliser le mécénat de proximité des particuliers et des entreprises en faveur de son projet,

Considérant les conditions d'adhésion actées par la Fondation du Patrimoine d'Ile de France pour notamment les communes de moins de 30000 habitants,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (30 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE D'ADHÉRER** à la Fondation du Patrimoine d'Ile de France, pour un montant fixé pour 2017, à 600 euros,
- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que cette dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.



*Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*

Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.